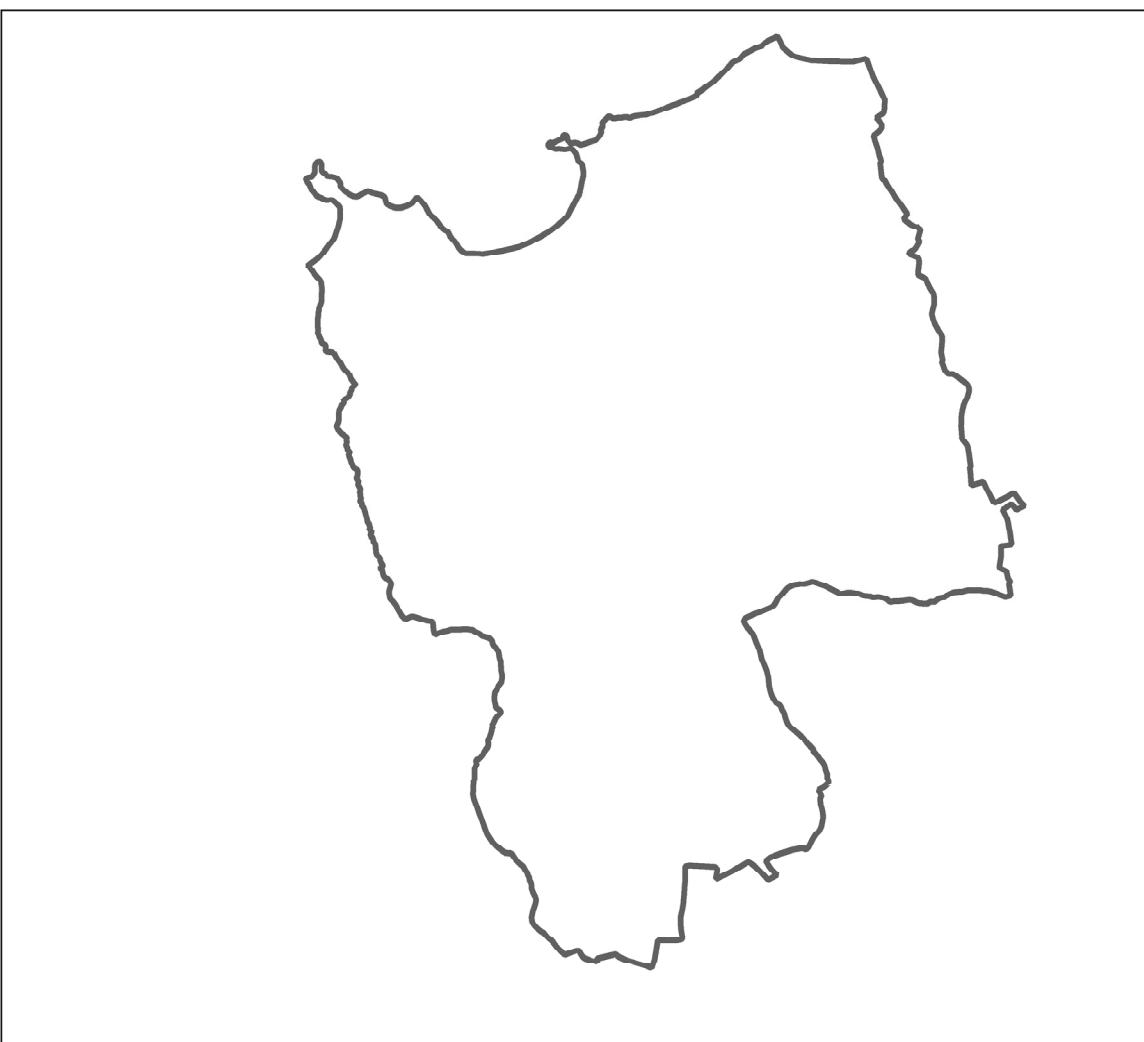


# P.L.U

## PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de TREVOU TREGUIGNEC



### Légende

- 5 Eléments de patrimoine identifiés au titre de la loi Paysage (article L151-19 du code de l'urbanisme)  
Voir liste ci-contre
- 6 Talus identifiés au titre de la loi Paysage (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- 7 Vues à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- 8 Nouvelles constructions - implantation non contractuelle
- 9 Levain de Baillou
- 10 Fontaine de Ker Ar Lan
- 11 Fontaine et levain de Bergerac
- 12 Fontaine et levain du Gouet
- 13 Fontaine, levain et abreuvoir de l'oz, Trevou
- 14 Fontaine, levain et abreuvoir de l'oz, Trevou
- 15 Fontaine, levain et abreuvoir de l'oz, Trevou
- 16 Fontaine, levain et abreuvoir de l'oz, Trevou
- 17 Fontaine, levain et abreuvoir de l'oz, Trevou
- 18 Fontaine de Port le Gott
- 19 Fontaine sur le Roudouet
- 20 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 21 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 22 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 23 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 24 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 25 Fontaine, levain et abreuvoir de Sainte Guénolé
- 26 Fontaine de Trezec Biou
- 27 Fontaine de Trezec Biou
- 28 Chapelle de Petit Bois
- 29 Chapelle de Petit Bois
- 30 Levain de Trevou Krest
- 31 Manoir et pigeonniers
- 32 Pigeonnier de Kerig Krou
- 33 Pigeonnier de Kerig Krou
- 34 Manoir de Baie Arlan
- 35 Manoir de Baie Arlan

### REGLEMENT : partie graphique

#### Loi Paysage

##### Eléments de patrimoine et de paysage identifiés au titre de la loi Paysage

Révision prescrite par délibération du CM le : 29 avril 2008

PLU arrêté par délibération du CM le : 17 juin 2016

PLU approuvé par délibération du CM le : 16 mars 2017

PLU rendu exécutoire le :

échelle : 1/5 000°  
0 50 100 150 200 m

GEOLETT  
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 88 68 51  
golett@geolitt.fr

